

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 avril 2010**

**Membres présents :** TOURNABIEN Marc, maire

LESIEUR Evelyne, RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François, CHOMAZ Josiane, adjoints

BOIS Yves, BUFFAZ Bernadette, CHARVIN Denis, COLLOMBET Corinne, DABURON Didier, DALLA COSTA René, GROS Danielle, TRIBAL Marie-José, VALENZANO Martine, VARESANO José, VIARD Marcel

LEFEVRE Franck est arrivé au 2<sup>ème</sup> point.

**Membre absent :** DELANGRE Martine

**Secrétaire de séance :** BUFFAZ Bernadette

**1 - Approbation compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 mars 2010**

Aucune remarque n'est signalée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - Approbation délibérations du CCAS**

Monsieur BOCHET présente au conseil municipal les délibérations prises lors de la réunion du 31 mars 201:

**1** – Deux dossiers concernant des demandes d'allocation compensatrice pour tierce personne pour handicapé. Une des demandes fait suite à un changement d'établissement et à une admission en foyer d'accueil médicalisé à Saint-Martin-sur-la Chambre.

**2** – L'association du personnel de la communauté de communes « Maurienne-Galibier » demande une subvention de fonctionnement pour le personnel résidant sur la commune de Saint-Julien-Montdenis. Le CCAS ne connaît ni le nombre de personnes concernées ni le montant alloué par les autres communes. Il se prononcera à réception de ces renseignements. L'association départementale de l'aide familiale populaire de la Savoie est intervenue sur la commune en 2009 pour 86,50 heures et demande une subvention de 1,52 € par heure. Notre commune est conventionnée avec l'ADMR sur son territoire pour l'aide à domicile. Le CCAS demande un complément d'information avant de répondre à cette demande.

**3** - Suite à une demande d'aide pour une classe de mer pour un enfant de Saint-Julien-Montdenis, le CCAS propose 50 € après étude du dossier de financement.

Une autre demande a été faite pour un enfant pour une classe de découverte dans les Bauges, la commission souhaite connaître le plan de financement avant de se prononcer.

**4** – La commission a étudié un dossier d'aide exceptionnelle, fourni par l'assistante sociale, pour une personne aux revenus modestes. Elle a accordé un bon de chauffage de 160 €.

**5** – Le cadeau de fin d'année aux personnes âgées est un livre sur le rattachement de la Savoie à la France.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

**3 – Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie permet de réguler les fluctuations de la trésorerie communale et d'ajuster les emprunts. Après étude des propositions des différentes banques (Société générale, Crédit agricole et Caisse d'épargne) pour une ligne de trésorerie de 450 000 €, le Crédit agricole est choisi à l'unanimité

#### **4 - Vote des taux d'imposition**

Monsieur le maire présente le tableau comparatif des taux communaux des impôts des communes de notre strate départementale, régionale et nationale. Saint-Julien-Montdenis est une commune défavorisée par son étendue ce qui entraîne des coûts élevés pour l'entretien de ses réseaux (voiries, eau et assainissement).

A taux constants, la commune bénéficierait de 24647 € de revenus supplémentaires dus au revalorisation des bases de 1,2% par l'Etat et au développement de la commune.

Après étude de simulations d'augmentation de 1%, 2%, 3% sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti et discussions, le conseil municipal vote :

- augmentation de 2% sur la taxe d'habitation et 1% sur le foncier bâti : 5 voix
- augmentation de 3% sur la taxe d'habitation et 1% sur le foncier bâti : 13 voix

Cette option va générer une recette supplémentaire de 10768 € pour la commune.

L'option retenue est une augmentation de 3% de la taxe d'habitation de 1% de la taxe sur le foncier bâti.

#### **5 - Approbation marché rue du Bourg**

Les travaux rue du Bourg seront continués cette année. Les critères de choix des entreprises sont pour 70% le prix, pour 20% les délais et pour 10% le mémoire technique de l'entreprise.

L'entreprise retenue est la SACER pour un montant de 88 000 € HT. L'enrobé final sera réalisé ultérieurement. Une réunion avec les riverains concernés aura lieu en mairie le 7 mai.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise SACER pour un montant de 88 000 € HT.

#### **6 - Approbation marché renforcement AEP et réseaux secs de Montdenis**

L'entreprise Truchet est retenue pour les travaux de la dernière tranche d'adduction d'eau potable (réseau eau potable et génie civil réseaux secs) de Montdenis pour un montant de 74 521,25 €.

Monsieur le maire est autorisé à l'unanimité à signer le marché avec l'entreprise TRUCHET.

L'entreprise Porcheron est retenue pour le câblage électricité et éclairage public pour un montant de 22 842 €.

Monsieur le maire est autorisé à l'unanimité à signer le marché avec l'entreprise PORCHERON.

#### **7 - Création poste ATSEM 1<sup>ère</sup> classe temps non complet**

Suite au départ en retraite fin juillet de madame Richard, ATSEM à l'école maternelle, monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de la remplacer. Elle est en CPA (cessation progressive d'activité) à 60% sur un poste à temps complet. Monsieur le maire propose de créer un poste à temps non complet de 21 heures par semaine d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

#### **8 - Demande de subventions pour travaux**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer des demandes de subventions pour travaux :

- pour les réseaux électriques auprès du FACE,
- pour les voiries et trottoirs auprès du Conseil général,
- pour les places de stationnement auprès du Conseil général (amendes de police).

Il l'autorise aussi à l'unanimité à signer la demande de subvention pour les travaux sylvicoles.

Le programme 2010 concerne la parcelle 10 pour du dégagement et du dépressage sur une superficie de 2 ha. Le montant des travaux est de 3546 € HT, la subvention sollicitée auprès du Conseil général est de 1064 € HT et la part d'autofinancement de 2482 € HT.

#### **9 - Adhésion 2010 à l'association des maires ruraux de France**

La cotisation 2010 est de 90 €.

Cette adhésion est acceptée à l'unanimité.

### **10 - Vente terrains ZAC du Pré de Pâques**

La commune procède à la vente de 3 parcelles de terrain à l'entreprise Truchet :

- la parcelle 2615 soit 3367 m<sup>2</sup>
- la parcelle 2614 soit 1510 m<sup>2</sup> à Truchet immobilier
- la parcelle 2616 soit 1373 m<sup>2</sup> à « D3S »

La vente de ces deux parcelles 2614 et 2616 est soumise à la condition de prestation d'un projet de construction.

Elle procède à la vente d'une parcelle de terrain de 1110 m<sup>2</sup> à SCI CLO'D JO (M et Mme Colomer)

Le prix de vente du mètre carré est de 15€HT. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

### **11 - Fixation prix de vente du m<sup>2</sup> à la ZAC du Pré de Pâques**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le prix de vente des terrains de la ZAC à 25€ HT le m<sup>2</sup>.

### **12 - Subventions aux associations : complément**

#### **Subvention à « Maurienne-escalade »**

Huit personnes mineures résidant à Saint-Julien-Montdenis sont inscrites à « Maurienne-escalade » Cette association qui n'existe pas sur la commune bénéficie d'une subvention de 18,50 € par mineur soit 148 €.

La CCCM travaille sur les associations qui impliquent des adhérents sur les différentes communes de son territoire.

#### ***Subvention à la coopérative scolaire***

La coopérative scolaire a réglé par erreur une facture de transport à la piscine d'un montant de 492 €. En compensation une subvention du même montant lui est allouée soit 492 €.

Le versement de ces deux subventions est accordé à l'unanimité.

### **13 - Admission en non valeur**

Monsieur le maire indique que l'état des restes du service des eaux fait apparaître des recettes irrécouvrables d'un montant de 26 €. Le débiteur est décédé et au vue du montant le percepteur demande l'admission en non valeur de cette somme.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **14 – Subventions voyages scolaires à l'étranger**

Monsieur le maire présente une demande de subvention du collège Maurienne pour un voyage à Rome du 10 au 15 mai 2010. Huit élèves de la commune y participent. La subvention allouée est de 45 € par élève.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de ces subventions.

### **15 – Projet de jardin d'éveil**

La compétence Enfance est à la CCCM et le pôle Enfance est concentré à Saint-Jean-de-Maurienne.

Monsieur le maire a demandé la création d'un jardin d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans à Saint-Julien-Montdenis, demande qui a été accordée par la CCCM. Après réflexion, le lieu le plus approprié est à l'école maternelle. Des locaux seront vacants à la rentrée 2010 suite à la fermeture d'une classe.

La CCCM a obtenu l'accord de la CAF pour l'aide au financement pour la création de la structure et pour le fonctionnement.

Vote : pour 17 voix et une abstention

Ce projet est accepté par le conseil municipal, il élève le niveau de service proposé par la commune.

## **16 – Convention EDF/commune**

EDF doit effectuer des travaux de maintenance sur le canal traversant la commune.

La commune mettra des terrains à disposition d'EDF pour qu'il installe son chantier et elle l'autorisera à creuser dans des terrains communaux. Elle demande l'installation d'une cuve de 3000 litres alimentée par le drain du canal concédé d'Hermillon.

Pour ces travaux des conventions doivent être signées.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ces conventions avec EDF.

## **17 – Convention France Télécom/commune réseaux Montdenis**

Elle concerne les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication au village de l'Eglise. Elle fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux et de mise à disposition des ouvrages de génie civil.

La commune prend à sa charge les travaux de génie civil et France Télécom, les études et les travaux de câblage et la mise à jour de ses bases documentaires.

Les installations de communications électroniques sont propriété de la commune et le droit d'utilisation ne pourra être cédé sans autorisation de France Télécom. France Télécom est propriétaire du câblage.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention pour une durée de 20 ans.

## **18 – Convention Secours catholique/ commune maison Cosme**

Le Secours catholique a sollicité la commune, celle-ci mettra à la disposition de l'association la maison Cosme pour accueillir pour un temps réduit des personnes en difficulté. L'association s'engage à la restituer conforme à l'état initial. Si des modifications étaient apportées, elle resteraient acquises à la commune sans indemnité. Un état des lieux écrit sera effectué à l'entrée et à la sortie.

La commune se réserve la possibilité de mettre fin à la convention à tout moment en avisant l'association au moins 3 mois à l'avance par courrier recommandé. La fin de mise à disposition se fera sans indemnité de résiliation et sans attribution de nouveaux locaux.

Le Secours catholique assumera les charges d'occupation des lieux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention.

## **19 – Inscription chemin voie romaine au PDIPR et classement d'intérêt communautaire**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'inscription au PDIPR (Plan Départemental Itinéraire de Petite Randonnée) du chemin qui relie le hameau de Grenis à celui de Champsuit. Elle demande à la CCM de classer cet itinéraire d'intérêt général et de prendre en charge les travaux d'aménagement, la gestion et la valorisation.

A l'unanimité, le conseil municipal demande l'inscription du chemin voie romaine au PDIPR et son classement d'intérêt communautaire.

## **20 – Comptes rendus de réunions**

### **Commission communication et culture : réunion le 31 mars 2010**

Deux points sont à l'ordre du jour : la préparation de la soirée du 30 avril et celle du prochain bulletin municipal.

Le 30 avril, à partir de 18 heures, la population accueille le char « Hannibalu » qui traversera le village avec un arrêt en mairie où l'on pourra regarder l'exposition de photos (1900-1965) et des livres relatant l'histoire du rattachement de la Savoie à la France. L'exposition se prolongera pendant le mois de mai et les livres pourront être consultés à la bibliothèque. Le soir, à 20 heures, aura lieu la projection du film « La trace »

### **Réunion du SIA (syndicat intercommunal d'assainissement) le 16 mars 2010**

Après avoir voté le compte administratif 2009 et adopté le compte de gestion 2009 à l'unanimité, madame Bianchi nous présente le budget 2010 qui est approuvé à l'unanimité. M Jacquemmoz et M. Picollet nous détaillent les investissements souhaités en 2010, suite aux discussions, le conseil syndical vote un montant de 118000€ pour les investissements. Pour le remplacement du contrôle UDEP, la commission opte pour un emprunt de 60 000 € après consultations.

### **Réunion du SAAEMM (syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de Moyenne Maurienne) le 22 mars 2010**

Après avoir voté le compte administratif 2009 et adopté le compte de gestion 2009 à l'unanimité, madame Bianchi présente le budget primitif 2010 et M. André propose au conseil syndical de l'approuver ce qui est fait à l'unanimité. Le SAAEMM percevra le fonds de compensation TVA de 2009 sur le budget 2010. Le nouveau marché d'assurances de 654 € est voté à l'unanimité. Le conseil syndical autorise à l'unanimité le président à signer la convention établie par M. Fourreau concernant l'adhésion de Saint-Alban-des-Villards au SAAEMM pour bénéficier d'un débit de 3 litres/seconde. L'entreprise Merlin d'Annecy a eu le marché de mise en conformité du périmètre de protection du captage des Roches. Une consultation sera lancée courant 2010 pour élaborer le schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le conseil syndical autorise à l'unanimité le président à signer une convention avec la ville de Saint-Jean-de-Maurienne pour le stockage des archives du SAAEMM aux archives municipales de Saint-Jean-de-Maurienne au prix de 20 € le mètre linéaire. M. Jacquemmoz dresse le bilan des activités de 2009 et présente le budget 2010.

### **21 – Questions diverses**

aucune

La séance est levée à 23heures 15